

et



CONTRAT « iCommune»

entre la Société Krea3, située 163 rue du canal 27500 à Pont-Audemer, Siret 52887243500011 désignée ci-dessous par les termes « la société », représentée par son gérant, François Bourgeois d'une part,

| La commune, |
|--|
| Siretdésigné(e) ci-dessous par le terme «La Mairie », représenté(e) par son (sa) maire, |
| d'autre part |

il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1. OBJET DU CONTRAT ET DATE D'EFFET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions d'adhésion de la mairie à l'offre "iCommune", à compter du

Article 2. PRESTATIONS

La tarification des prestations est détaillée à : « Annexe 1 : Conditions financières ». La mairie peut commander en option les prestations définies dans l'article 2.2.

2.1. OFFRE « iCommune »

Les prestations de Krea3 avec la souscription de ce pack sont :

- 1 nom de domaine
- 1 site internet responsive design (adaptation aux tablettes et smartphones)
- 6 modèles graphiques au choix
- 4 rubriques principales maximum
- 1 outil de parution des actualités
- 1 agenda des manifestations
- 1 carte de situation
- 1 outil de publication et d'export des actes administratifs
- 1 formulaire de contact
- 1 outil d'analyse des visites
- 1 accès aux tutoriels vidéo
- Support par mail et téléphone : vincent@krea3.fr ou 09 72 13 53 21

Pépinière d'entreprises "La Cartonnerie" 163, rue du Canal 27500 Pont-Audemer











2.2. EN OPTION

La mairie peut faire appel à Krea3 pour des travaux sur son site, sur devis complémentaires:

- Ajout des fonctionnalités en provenance du catalogue Krea3,
- Intégration de contenus ,(envoyé au format word ou open office)
- · Référencement du site internet,
- Retouche d'image, création graphique,
- Optimisation du site pour un meilleur positionnement sur les moteurs de recherche pour des requêtes déterminées,
- Création d'adresses mail professionnelles,
- Création de logo

Article 3. DÉLAIS

Pour la prestation « iCommune », un délai de 15 jours est fixé à compter de la réception du présent contrat et devis signés, des éléments fournis par la mairie.

La facture est déposée sur ChorusPro à la livraison du site.

Pour la réalisation d'options supplémentaires, une période d'intervention est déterminée d'un commun accord selon les disponibilités des deux parties. Le délai de réalisation de ces prestations ne peut alors dépasser 2 mois après la réception par Krea3 de tous les documents et informations nécessaires.

Article 4. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DE LA MAIRIE

La mairie s'engage à respecter la « Charte de bonne utilisation des outils et services Internet » de Krea3. En particulier, la mairie est responsable des contenus de son site et des données transmises sur les platesformes mises à disposition dans le cadre du service. Par exemple, Krea3 ne pourra être tenu responsable de contenus du site de la mairie ou de contenus transmis sur ces plates-formes qui seraient diffamatoires. illicites, ou qui porteraient atteinte aux droits d'auteur, y compris en cas de piratage ou en cas de vol d'identifiants qui permettraient une modification du site. La mairie s'engage donc à vérifier régulièrement le contenu de son site. Krea3 s'engage à arrêter la publication du site à la demande de la mairie, et ce dans les meilleurs délais. De plus, même dans le cas où la mairie a délégué à Krea3 la saisie d'information sur son site, Krea3 demandera une validation de ces données et ne pourra être responsable des conséquences de ces informations. La responsabilité de Krea3 ne peut en aucun cas se substituer à celle de la mairie dans le cadre de l'utilisation de ces technologies. En particulier, il ne peut être tenu responsable en cas d'inobservation de la réglementation en vigueur dans ce domaine, ou si la mairie a une mauvaise utilisation de la plate-forme. Il n'est responsable que du fonctionnement technique de la plate-forme. D'autre part, la responsabilité de Krea3 ne saurait être retenue en cas d'apparition d'un virus non détectable, de la défaillance de la solution dans des circonstances relevant de l'imprévisibilité de la force majeure, d'une défaillance du fait d'un tiers ou des réseaux de télécommunication.

La mairie s'engage à fournir les informations et documents nécessaires à la réalisation des prestations qu'elle a demandées dans le cadre du présent contrat.

Il s'agit en particulier, pour la mise en place d'un site CMS (administrable) :

- des documents graphiques (logos, photographies, et contenus...) et autres documents permettant la mise en place de la charte graphique
- le nom de domaine à déposer

Afin de faciliter la communication entre les deux parties, la mairie s'engage à désigner au sein de sa structure un représentant qui sera l'interlocuteur principal du client et à fournir son nom. Cette personne aura notamment pour tâche de faciliter la collecte des informations et documents nécessaires.

Pépinière d'entreprises "La Cartonnerie" 163, rue du Canal 27500 Pont-Audemer











Article 5. ASSISTANCE ET MAINTENANCE (SUPPORT)

La totalité des solutions fournies dans le cadre de ce contrat sont accessibles en ligne et ne nécessitent pas d'installation sur les matériels informatiques de la mairie. Le support sera réalisé à distance. Dans le cas d'un dysfonctionnement bloquant, Krea3 s'engage à résoudre sous 72h le problème. Dans le cas d'un problème non bloquant, Krea3 interviendra sous 5 jours ouvrés.

Article 6. EXCLUSIONS

D'une manière générale, la mairie reconnaît être informée que le présent contrat ne comprend aucune opération de maintenance système sur ses matériels informatiques, ni aucune opération de maintenance sur un logiciel qui ne dépend pas de cette convention.

Article 7. DURÉE

Le présent contrat est conclu pour 1 an et renouvelable tacitement deux fois pour une période d'un an. Au terme de ce délai, la convention pourra être renouvelée par reconduction expresse, dans les mêmes conditions. En cas de résiliation de l'une ou l'autre des parties, un préavis de 3 mois avant échéance devra être respecté. Krea3 se réserve toutefois le droit, si les conditions d'utilisation énoncées à l'article 4 ne sont pas respectées de résilier la convention sans formalité, ni préavis, ni indemnité.

Article 8. RESTITUTION DU SITE

En cas de résiliation du service Internet ou d'annulation, Krea3 restitue à la mairie, qui en est la propriétaire, les données du site et tous les documents qu'il contient (textuels, graphiques, sonores, ...), sous forme d'export de la base de données et de fichiers, dans un délai d'un mois suivant la date de réception d'une lettre recommandée avec un AR. Le support est interrompu (y compris le service d'hébergement) à la même date. Aucun frais d'annulation n'est exigé par la collectivité.

Article 9. ÉVOLUTION DES CONDITIONS FINANCIÈRES

Les tarifs indiqués à « Annexe 1 : Conditions financières » sont susceptibles d'être révisés par Krea3 chaque année. La mairie sera avertie par courrier au moins 3 mois avant le renouvellement de la convention et au moins 3 mois avant la date d'effet des nouveaux tarifs.

Article 10. LITIGES

En cas de litige survenant entre les parties à l'occasion de la présente convention, celui-ci sera porté devant le Tribunal Administratif de Rouen.

Krea3, François Bourgeois Pour la mairie, (date, signature et cachet)

Pépinière d'entreprises "La Cartonnerie" 163, rue du Canal 27500 Pont-Audemer











Annexe 1: Conditions financières

1- Achat du iCommune :

Comprenant:

- 1 nom de domaine
- 1 site internet responsive design (adaptation aux tablettes et smartphones)
- 6 modèles graphiques au choix
- 4 rubriques principales maximum
- 1 outil de parution des actualités
- 1 agenda des manifestations
- 1 carte de situation
- 1 outil de publication et d'export des actes administratifs
- 1 formulaire de contact
- 1 outil d'analyse des visites
- 1 accès aux tutoriels vidéo
- Support par mail et téléphone : vincent@krea3.fr ou 09 72 13 53 21

990 € HT Création du site 440 € HT / an maintenance + hébergement **

- * Nom de domaine de votre choix sous réserve de disponibilité.
- ** Pour un engagement minimum de 1 an.













Formulaire de commande - Facture Chorus Pro

| Nom d | e la commune: |
|----------|---|
| Nom d | u maire: |
| Adres | se: |
| Tel: | Mail: |
| Siret : | |
| Nom d | e domaine : |
| Site ar | borescence : (nous fournir l'intitulé) |
| • | Rubrique 1: |
| • | Rubrique 2 : |
| • | Rubrique 3: |
| • | Rubrique 4: |
| Nous f | ournir : |
| • | 6 photos (1920 x 800 pixels minimum de votre commune) |
| • | Votre blason ou logo |
| Créatio | on de site: 990 € HT Soit 1188 € TTC (dont 198 € de TVA 20%) |
| Mainte | nance et hébergement : 440 € HT Soit 528€ TTC (dont 88 € de TVA 20%) au prorata temporis |
| Ce cont | rat, ainsi que le devis, doivent nous être renvoyés signés à Krea3 : |
| | r mail à l'adresse <u>contact@krea3.fr</u> r voie postale à l'adresse Krea3, 163 rue de la Cartonnerie 27500 Pont-Audemer. |
| Le règle | ment de 1188 € TTC se fait par le biais de Chorus Pro. |
| Date : | |
| Nom d | u maire : |
| Signat | ure |
| Cache | t |
| | |

Pépinière d'entreprises "La Cartonnerie" 163, rue du Canal 27500 Pont-Audemer





